



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 78356

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des établissements fédérés par le Conseil national de l'enseignement agricole privé. En effet, en 1997, le site Educagri a été créé afin de permettre à l'ensemble de l'enseignement agricole, public et privé, de communiquer avec les différentes instances du ministère. Or il s'avère que ce site informe sur les diplômes préparés mais ne sélectionne que les établissements publics, et que l'information sur les concours dans l'enseignement privé est très peu accessible. En 2003, le ministère a créé un portail destiné à tout l'enseignement agricole avec deux fonctions : l'une pour le grand public, l'autre pour l'information et le travail des professionnels de l'enseignement agricole. Il a fallu cependant attendre le début de l'année 2005 pour que se réunisse un premier groupe de travail chargé d'établir un cahier des charges. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il envisage de mettre en oeuvre pour que l'égalité des établissements dans le domaine de la communication puisse être rapidement établie.

Texte de la réponse

Afin que l'égalité de traitement de l'information sur les formations des établissements publics et privés à travers le site Educagri.fr soit assurée, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche ont lancé une refonte complète de ce site internet. Pour la première fois, un portail de l'enseignement agricole va rassembler sous une même entrée « portEA », les différentes composantes de l'enseignement agricole. Il permettra un égal accès de tous à l'information sur les diplômes et les établissements relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce portail s'appuiera sur deux piliers : le premier sera consacré à l'information et à la promotion de l'enseignement agricole vers tous les publics (métiers, formations et initiatives développées dans l'enseignement agricole) ; le deuxième sera destiné à l'information interne de la communauté éducative de l'enseignement agricole public mais aussi privé, ainsi qu'au développement d'activités communes aux différentes branches qui existent au sein du dispositif de formation agricole. La publication du volet « tous publics » est prévue pour janvier 2006. Le volet destiné aux professionnels de l'enseignement agricole sera opérationnel d'ici à la fin du premier semestre 2006. Il reprendra alors une large part des contenus du site actuel www.educagri.fr.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78356

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10684

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 200